



Défi Patinage Canada

Junior/Senior

Winnipeg 2023-2024

Défi Patinage Canada 2023-2024 – Junior / Senior

Winnipeg, Manitoba

Du 29 novembre au 3 décembre 2023

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

Toutes les séances d'entraînement et épreuves se dérouleront au Seven Oaks Arena du Garden City Community Centre, du jeudi 29 novembre au dimanche 3 décembre 2023.

Des renseignements supplémentaires sur l'événement seront affichés à l'intention des participants, sur le [tableau d'affichage de Patinage Canada](#), à mesure qu'ils sont connus.

Les renseignements pour le public se trouvent sur le site Web de Patinage Canada (www.patinagecanada.ca). L'horaire définitif sera affiché aux deux endroits au terme des Championnats de section de Patinage Canada.

Veuillez faire parvenir toute question par courriel, à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca.

Terry Sheahan

Directeur principal, Services aux événements et de production

Renseignements généraux

Patinoires de compétition et d'entraînement

Seven Oaks Arena du Garden City Community Centre
725 Kingsbury Avenue
Winnipeg, Manitoba
R2V 3H9
[Site Web](#)

Dimensions des patinoires		
Patinoire de compétition	Patinoires A	200 pieds sur 85 pieds
Patinoire de compétition	Patinoires B	200 pieds sur 85 pieds

Hébergement

Officiels, spécialistes de données, techniciens de l'événement, comité organisateur (CO)

En ce qui concerne le Défi Patinage Canada 2023-2024 – Junior/Senior, Patinage Canada prendra les dispositions d'hébergement pour les officiels, les spécialistes de données, les techniciens de l'événement et le CO.

Réservations pour les sections faites par l'intermédiaire de HTG Sports

Les sections (patineurs, entraîneurs, membres de l'équipe) feront leurs réservations par l'entremise de Hudson Travel Group (HTG) pour le Défi Patinage Canada 2023-2024 – Junior/Senior. HTG travaillera avec la personne de chaque section, qui est responsable de l'hébergement, pour discuter des exigences préliminaires, de l'affectation des hôtels, et des réservations de toutes les chambres.

HTG Sports

Melanie Rennick – melanie@htgsports.com

Contacts des sections pour l'hébergement

SECTION COLOMBIE-BRITANNIQUE / YUKON Danielle Williams Tél. : 604.205.6960 danielle@skatinginbc.com	SECTION ALBERTA/T. N.-O./ NUNAVUT Lisa Bonderove Tél. : 780.415.0596 lisa@skateabnwnun.ca	SECTION SASKATCHEWAN Danielle Shaw Tél. : 306.780.9245 sk.skate@sasktel.net
SECTION MANITOBA Rosalyn Bauer Tél. : 204.471.8808 skate.admin@sportmanitoba.ca	SECTION DE L'ONTARIO Jarret Melanson Tél. : 905.212.9991 x118 jmelanson@skateontario.org	SECTION QUÉBEC Karine Germain Tél. : 514.252.3073 ext.3473 kgermain@patinage.qc.ca
SECTION NOUVEAU-BRUNSWICK Lise Auffrey-Arsenault Tél. : 506.855.1751 lise.auffreyarsenault@skatenb.org	SECTION NOUVELLE-ÉCOSSE Jill Knowles Tél. : 902.223.3558 skatecanadans@sportnovascotia.ca	SECTION ÎLE-DU-PRINCE- ÉDOUARD Dingding Liu skatecanadapei@gmail.com
	SECTION TERRE-NEUVE-ET- LABRADOR Lori Brett Tél. : 709.576.0509 skating@sportnl.ca	

Soumission des inscriptions individuelles des patineurs/ personnes supplémentaires accréditées

Inscriptions

Qualifications des inscriptions

Tous les concurrents doivent se qualifier conformément au [Règlement sur les compétitions de Patinage Canada – Championnats de section](#).

Inscriptions individuelles des patineurs

Les patineurs ont 48 heures pour faire leur inscription individuelle après que leur section a soumis leurs inscriptions.

Les patineurs qui obtiennent une exemption jusqu'aux Championnats nationaux Canadien de patinage 2024 doivent aussi remplir tous les formulaires d'inscription des patineurs (qu'ils participent au Défi ou non) d'ici les dates limites précisées ci-dessous.

Des photos SERONT exigées pour les accréditations.

Méthode d'inscription des patineurs

Les patineurs ont 48 heures (minuit HNE) après la soumission des listes des sections pour faire leur inscription individuelle. Tous les patineurs exemptés doivent s'inscrire conformément à la même date limite que tous les patineurs participants.

Le système d'inscription aux événements est fourni par Uplifter Inc., le partenaire national de logiciel d'inscription aux compétitions de Patinage Canada.

Tous les participants sont tenus d'avoir un compte dans le système d'inscription aux événements de Patinage Canada. Si vous êtes déjà inscrit comme participant, par l'intermédiaire du système

d'inscription aux événements de Patinage Canada, vous n'avez pas besoin de créer un nouveau compte pour chaque compétition – **il vous suffit de vous connecter**.

S'il s'agit de la première fois que vous utilisez le système d'inscription aux événements, les trois étapes à suivre sont les suivantes :

1. créez votre compte;
2. ajoutez-vous vous-même (ou votre patineur s'il a moins de 18 ans) en tant que participant dans votre compte;
3. fournissez les renseignements exigés sur le concurrent à chaque épreuve du Défi.

Veillez noter que lorsque vous remplissez vos formulaires d'inscription en ligne et faites part de vos programmes prévus, l'exactitude des renseignements est **TRÈS IMPORTANTE**. Les renseignements fournis seront utilisés dans les biographies des athlètes (utilisées par les médias), l'accréditation, diffusion en direct et divers imprimés.

Exigences concernant la musique

- ◆ Tous les patineurs doivent soumettre leur musique en ligne dans le cadre du processus d'inscription.
- ◆ La musique ne sera acceptée que par voie électronique, en format MP3. **Ne commencez pas le processus d'inscription avant d'avoir votre fichier musical prêt à télécharger.**

Droits d'inscription

Tous les patineurs (y compris les patineurs exemptés qui choisissent de concourir au Défi Patinage Canada) devront verser les droits d'inscription suivants :

- ◆ **patinage en simple junior à senior, inclusivement : 375 \$ par inscription;**
- ◆ **patinage en couple ou danse sur glace junior à senior, inclusivement : 550 \$ par inscription.**

Chaque section est responsable de recueillir les droits auprès de ses patineurs et de les faire parvenir à Patinage Canada.

Les remboursements concernant les retraits pour des raisons médicales seront traités après l'événement avec préavis approprié et une copie d'un certificat médical, qui doit être reçue au plus tard **10 jours** suivant la conclusion de l'événement.

Veillez noter que si le retrait d'un patineur se produit sur place et qu'il n'y a pas suffisamment de temps pour aviser son remplaçant, le patineur **ne recevra pas** de remboursement.

Paiement des droits d'inscription à Patinage Canada : Les droits d'inscription seront versés après l'événement. Les sections recevront une seule facture, au plus tard le 22 décembre 2023. La facture comprendra tout remboursement pour retrait.

Entraîneurs

Seuls les entraîneurs en règle et inscrits à Patinage Canada, comptant le statut exigé du PNCE, en vertu de la [Politique d'accréditation des entraîneurs](#), obtiendront une accréditation « d'entraîneur » pour cet événement. De plus, seuls les entraîneurs accrédités pour cet événement pourront exercer les fonctions d'entraîneur auprès des athlètes. Pour faire fonction d'entraîneur auprès d'athlètes juniors et seniors au Défi, un statut d'entraîneur national du PNCE est exigé.

Les entraîneurs non résidents sont tenus de détenir une vérification de sécurité de leur pays de résidence et doivent faire parvenir cette information à Patinage Canada, au moins deux semaines avant l'événement, par courriel à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca. Une vérification de sécurité valide est exigée pour obtenir des privilèges d'accréditation à tous les événements de qualification de Patinage Canada.

Veillez noter : les entraîneurs doivent avoir un statut en règle pendant toute la durée de l'événement pour obtenir une accréditation.

Nombre maximal de personnes accréditées, associées aux inscriptions à la compétition

- ◆ Chaque inscription à la compétition ne peut compter que deux personnes accréditées pour l'événement. Ces deux personnes peuvent être deux entraîneurs ou un entraîneur et un membre de l'équipe de soutien intégré (ÉSI).
- ◆ Le nom des personnes nécessitant une accréditation doivent être fournis durant le processus d'inscription à la compétition. Les demandes tardives ne peuvent être acceptées.

Personnes supplémentaires accréditées

Les sections peuvent demander l'accréditation des personnes suivantes :

- ◆ chefs d'équipe de section;
- ◆ présidents de section;
- ◆ directeurs administratifs de section ou autres titulaires pertinents de postes de direction;
- ◆ directeurs techniques de section;

Chefs d'équipe de section

Il incombe à chaque section de soumettre à Patinage Canada une liste de leurs chefs d'équipe de section, à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca, au plus tard 72 heures après la fin de leur championnat de section respectif.

Le nombre de chefs d'équipe de section permis est comme suit :

- ◆ deux chefs d'équipe de section par section peuvent être accrédités pour un maximum de dix inscriptions;
- ◆ un chef d'équipe de section supplémentaire peut être accrédité pour chaque groupe supplémentaire de cinq inscriptions;
- ◆ Les personnes accréditées comme chefs d'équipe de section qui ne jouent pas le rôle d'entraîneur de tout concurrent ne sont pas assujetties aux exigences énoncées dans la politique d'accréditation des entraîneurs pour les événements;
- ◆ Les demandes de chefs d'équipe de section supplémentaires seront considérées en fonction de chaque événement :
 - ◆ la demande doit accompagner la liste d'inscription des chefs d'équipe de section et autres personnes et être envoyée à eventsinfo@skatecanada.ca;
 - ◆ la demande doit préciser pourquoi le ou les chefs d'équipe supplémentaires sont nécessaires;
 - ◆ les demandes tardives ne peuvent être acceptées.

Présidents, directeurs administratifs, et directeurs techniques de section

Il incombe à chaque section de soumettre à Patinage Canada une liste d'inscription des chefs d'équipe de section et autres personnes, à l'adresse eventsinfo@skatecanada.ca, au plus tard 72 heures après la fin de leur championnat de section respectif.

Dates limites pour la soumission des inscriptions et inscriptions individuelles des patineurs

Inscriptions	Date limite	Section
Soumission à Patinage Canada des inscriptions des sections et des demandes d'accréditations supplémentaires	8 novembre 2023, minuit (HNE)	ALB/TNO/NT, ON, QC
Inscription des patineurs individuels (y compris les patineurs exemptés)	10 novembre 2023, minuit (HNE)	ALB/TNO/NT, ON, QC
Soumission à Patinage Canada des inscriptions des sections et des demandes d'accréditations supplémentaires	15 novembre 2023, minuit (HNE)	CB/YN, ÎPÉ, MB, NB, NÉ, SK, TNL
Inscription des patineurs individuels (y compris les patineurs exemptés)	17 novembre 2023, minuit (HNE)	CB/YN, ÎPÉ, MB, NB, NÉ, SK, TNL

Accès avec accréditation

Seules les personnes accréditées ont accès au site. Les aires et les services auxquels les personnes accréditées ont accès, lorsqu'elles se trouvent dans le site, figurent sur les accréditations et sont déterminés selon l'horaire.

Seulement **deux** personnes seront autorisées près de la bande, tel que déterminé par le patineur ou l'équipe (p. ex. un entraîneur et un chef d'équipe de section ou deux entraîneurs). Une troisième personne peut se trouver dans l'aire d'entrée ou de sortie des patineurs (p. ex. un chef d'équipe de section).

*Remarque : la disponibilité aux divers endroits est déterminée par la configuration à l'événement et sujette à tout changement.

Vérification du statut

- ◆ La section doit s'assurer que tous les entraîneurs qu'elle inscrit à l'événement satisfont aux exigences énoncées dans la politique d'accréditation des entraîneurs.
- ◆ Si une section inscrit un entraîneur qui ne satisfait pas aux exigences énoncées la politique d'accréditation des entraîneurs, une pénalité pourrait lui être imposée.
- ◆ La section doit s'assurer que toutes les autres personnes, pour lesquelles l'accréditation est demandée, sont inscrites pour l'événement et sont des adhérents en règle de Patinage Canada, durant la saison en cours, ou des employés actuels d'une section de Patinage Canada.
- ◆ Si une section inscrit une personne qui n'est pas un adhérent en règle de Patinage Canada pour la saison en cours ou un employé actuel d'une section de Patinage Canada, une pénalité pourrait lui être imposée.

Conformité et pénalités

- ◆ Le représentant technique ou l'agent de liaison technique de Patinage Canada pour un événement peut gérer l'accès aux aires d'entrée et de sortie des patineurs et à l'aire d'attente des résultats et peut limiter le nombre de personnes se trouvant près de la bande ou dans les aires d'entrée et de sortie des patineurs ou d'attente des résultats, s'il estime que la performance ou la sécurité des patineurs est compromise.
- ◆ Patinage Canada a l'autorité de suspendre les privilèges d'accréditation d'une personne, à un événement de Patinage Canada, si une personne accréditée enfreint les procédures d'accréditation de Patinage Canada.
- ◆ Si l'accréditation d'une personne est suspendue, sa carte d'accréditation sera retirée.

- ◆ Cette personne serait tenue d'obtenir des billets d'événement si elle souhaitait regarder la compétition ou l'événement.
- ◆ Patinage Canada a l'autorité d'appliquer des sanctions supplémentaires après l'événement, sous réserve d'une enquête sur l'incident ou les actions qui ont mené à la suspension de l'accréditation de la personne.

Inscription sur place à l'événement

L'inscription sur place aura lieu au Seven Oaks Arena, à compter du **jeudi 30 novembre 2023**. Les heures détaillées pour l'inscription seront précisées dans la trousse d'information de l'événement et affichées sur [le tableau d'affichage de Patinage Canada](#), dès qu'elles seront connues.

Patineurs

Les concurrents doivent s'inscrire à la compétition avant leur séance d'entraînement officielle, immédiatement avant la première partie de leur épreuve.

Musique

Spécifications standard de musique

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Exigences concernant la musique

- ◆ Les concurrents doivent avoir leur fichier de sauvegarde – une clé USB – **près de la bande, pendant la séance d'entraînement officielle et la compétition.**
- ◆ Tout autre dispositif électronique, tel que les iPhones, les CD, les tablettes, les baladeurs MP3 ou autres, ne seront pas acceptés pour jouer la musique.

Groupes d'échauffement

Les groupes d'échauffement seront déterminés en fonction du tirage au sort pour la première partie de chaque épreuve. Veuillez noter qu'aucune musique des programmes ne sera jouée durant les séances d'entraînement et les groupes d'entraînement seront déterminés selon l'ordre de patinage. Cet ordre sera affiché sur le site Web de Patinage Canada et sur l'application d'événements de Patinage Canada Sportity.

Tirage au sort de l'ordre de départ pour la première partie d'une épreuve

L'ordre de départ pour la première partie sera tiré au sort et affiché dans le [site Web de Patinage Canada](#) et sur l'application d'événements de Patinage Canada Sportity.

Tirage au sort de l'ordre de départ pour les parties subséquentes d'une épreuve

Les concurrents patinent les parties subséquentes au Défi Patinage Canada conformément au [Règlement sur les compétitions, 3.2 Tirages au sort, ordre inverse](#) de Patinage Canada.

Autorisation concernant la chorégraphie

Conformément au règlement 131 de l'ISU, la chorégraphie présentée et utilisée par l'athlète doit être complètement autorisée pour l'utilisation publique, la télédiffusion et la retransmission dans le monde entier sans aucune autre autorisation nécessaire ou aucun paiement de l'ISU, de Patinage Canada ou des réseaux de télédiffusion ou des radiodiffuseurs pertinents. Un formulaire d'exonération concernant la chorégraphie est inclus dans l'inscription en ligne.

Horaire de la compétition

L'horaire provisoire de la compétition est affiché dans le [site Web de Patinage Canada](#). L'horaire définitif sera affiché au même endroit après les Championnats de section de Patinage Canada. L'établissement de l'horaire de la compétition doit tenir compte des incompatibilités et des doubles inscriptions, qui pourraient mener à des changements à l'horaire après les derniers Championnats de section. On s'efforce de réduire au minimum les changements à l'horaire.

Cérémonies

Les cérémonies de la victoire auront lieu dans l'attente des résultats immédiatement après la fin de chaque épreuve. Des médailles seront décernées aux patineurs qui ont terminé parmi les trois premiers dans chacune des épreuves. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Les patineurs doivent porter leurs patins et être vêtus de toutes les parties de leurs costumes pour les cérémonies de la victoire.

Services

Application d'événements Sportity de Patinage Canada

Une application compatible pour iPhone et Android sera offerte aux personnes qui participeront directement à cet événement. Des renseignements sur le téléchargement et l'accès à des renseignements particuliers à cet événement seront fournis dans la trousse de renseignements.

Contrôle antidopage

Il est possible que des représentants du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) administrent des tests anti-drogue après la compétition ou au hasard dans le cadre de leurs protocoles de tests courants.

Services médicaux

Les services médicaux offerts aux athlètes qui concourent au Défi Patinage Canada 2023-2024 – Junior/Senior comprennent les soins médicaux d'urgence à la patinoire durant toutes les séances d'entraînement et la compétition. Pour des renseignements sur les autres services médicaux sera disponible sur l'application d'événements de Patinage Canada Sportity.

Transport

Arrivées et départs à l'aéroport

Le transport aller-retour à l'aéroport sera uniquement offert aux officiels actifs et aux techniciens de l'événement.

Les équipes (patineurs, entraîneurs, chefs d'équipe de section, etc.) sont responsables de leur propre transport aller-retour à l'aéroport pour leur arrivée et leur départ.

Navette de l'événement pour les personnes accréditées

Le transport sera assuré pour tous les officiels, les chefs d'équipe de section, les patineurs et leurs entraîneurs accrédités entre les hôtels officiels et Seven Oaks Arena. La navette sera offerte à compter du jeudi 30 novembre 2023 jusqu'au 3 décembre 2023.

Accidents et responsabilité

Patinage Canada et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs ou autres personnes accréditées. Comme condition et en considération de leur participation à la compétition Défi Patinage Canada, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs assument la responsabilité de tout risque ou blessure à la personne ou de tout dommage à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de la gestion de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'est acceptée qu'à ces conditions.

Règlements et autres documents de référence

Les renseignements techniques sur les disciplines et les catégories de cet événement se trouvent dans les règlements et documents techniques suivants de Patinage Canada :

[Exigences des programmes de compétition de la voie d'accès au podium](#)

[Notation des compétitions de Patinage Canada](#)

[Tableaux des échelles de valeurs \(ÉV\)](#)

[Exigences du programme technique pour le patinage en simple](#)

[Exigences du programme technique pour le patinage en couple](#)

[Exigences du programme technique pour danse sur glace](#)